

REPUBLICQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 14/2022 du 29 avril 2022

OBJET : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU MORBIHAN AU TITRE DU PROGRAMME DE SOLIDARITE TERRITORIALE (PST) POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DU COMPLEXE POLYVALENT (Catégorie 1)

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération N° 11 du 13 juillet 2020 (N° 26) et du 15 octobre 2021 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,

Vu le programme de rénovation thermique, transition énergétique catégorie 1 proposé par le Département du Morbihan au titre du PST,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est déposé le 29 avril 2022 :

- un dossier de demande de subvention auprès du Département du Morbihan au titre du programme de solidarité territoriale (PST) pour les travaux de rénovation énergétique du complexe polyvalent.

Le montant total prévisionnel des dépenses s'élève à 542 614 euros HT et le plan de financement prévisionnel est dressé comme suit :

FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

DEPENSES (3)	MONTANT (H.T.)	RESSOURCES (1)	MONTANT	%
Acquisitions immobilières (sauf immobilier d'entreprise)	néant	Aides publiques (sous-total) (4):	434 035 euros	80 %
Travaux (sauf voirie et réseaux divers)	253 112 euros	➤ Union Européenne (préciser l'intitulé)		
Matériel (sauf mobilier urbain)	217 802 euros	Etat - DSIL - DETR (à déposer fin 2022)	162 700 euros 81 435 euros	30 % 15 %
Prestations intellectuelles		Région		
Autres		Département		
- Maîtrise d'œuvre	47 100 euros	- PST	189 900 euros	35 %
- Frais de publicité passation des marchés publics	1 000 euros	Communes (ou groupements de communes)		
- Dépenses imprévues (5 %)	23 600 euros	Etablissements publics		
		➤ Autres (2)		
		Autofinancement avec TVA (sous-total) :	108 579 euros	20 %
A déduire (s'il y a lieu) : recettes nettes générées par l'investissement		➤ Fonds propres	108 579 euros	
		➤ Emprunts (2)		
		➤ Crédit-bail		
		➤ Autres (2)		
TOTAL	542 614 euros	TOTAL	542 614 euros HT	100 %

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Fait à Mohon le 29 avril 2022

Le Maire,
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

